

Denazé



Inauguration de la maison communale le 13 juillet 2019

BULLETIN MUNICIPAL 2019

n° 13

Le mot du Maire

2020 est là, c'est avec un grand plaisir que je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une très bonne et heureuse année. Que vous souhaitiez de mieux que la santé dans votre vie, la réussite et la prospérité dans vos affaires, mais surtout beaucoup d'amour tout au long de cette nouvelle année. Ces souhaits vont à chacun de vous, avec une pensée pour les personnes les plus démunies ou ceux qui ont connus des moments pénibles en 2019, ceux qui souffrent de la maladie, de la solitude ou d'isolement.

Début d'année vient le temps de présenter le bilan sur notre commune.

2019, l'année de déménagement pour la mairie, qui aujourd'hui se trouve dans la Maison communale, particulièrement bien installée.

Un grand moment, l'inauguration d'un lieu aussi emblématique, je crois qu'on ne le vit qu'une fois dans sa vie, un moment stressant, mais c'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe municipale a pu vous présenter les lieux et ensuite échanger autour d'un pot convivial en présence de Monsieur le Préfet, les parlementaires et des élus.

Malheureusement, peu de temps après, Monsieur Ernest Renaudier nous quittait, c'était une mémoire pour nous tous. Ernest était présent à toutes nos cérémonies de commémoration. Un mandat d'élu de 1959 à 1995. Nous garderons de lui, le souvenir d'un homme juste qui a beaucoup donné pour Denazé.

Au cours de l'été, l'allée qui va du lotissement à l'abri de bus a été refaite par une couche d'enrobé, afin d'assurer la sécurité des enfants sur le trajet pour prendre le car scolaire.

Du retard pour les travaux du réseau d'eau potable, qui ne démarreront que fin janvier 2020, à prévoir quelques nuisances pour la circulation pendant plusieurs mois.

Notre commune rajeunie, puisqu'en ce moment la moyenne d'âge est de 36 ans $\frac{1}{2}$, pour 169 habitants dont 19 enfants de moins de 5ans.

A tous les bénévoles, aux président(e)s des associations et les membres actifs qui participent à ce que la commune soit dynamique et attrayante, je tenais à vous remercier sincèrement pour votre implication.

Le conseil municipal vous souhaite une très belle année 2020.

Odile Gohier



Mairie

Tel 02-43-98-59-21

Email : denaze@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.denaze.mairie53.fr>

Horaires : Lundi,
 Mercredi,
 Vendredi
 de 9 h à 12h 30
 de 13h30 à 17 h



Tarifs

Location de la salle des fêtes

- Salle avec cuisine 1 jour : 85 €
- Salle sans cuisine 1 jour: 70 €
- Salle + cuisine 2 jours : 115 €
- Vin d'honneur : 30 €
- St Sylvestre : 125 €

Caution de la salle = 20 € la journée et 27.50 € les 2 jours

Chauffage d'octobre à avril + 30 € par jour

Possibilité de louer le terrain du tennis 10 €/ jour avec la location de salle

Location salle de la maison communale

1 jour : 100 €

2 jours : 150

Vin d'honneur : 50 €

Saint Sylvestre : 150 €

Caution de la salle 25 € la journée et 50 € les 2 jours

Chauffage d'octobre à avril + 45 € par jour

CIMETIERE

Emplacement 30 ans : 50 € tombe de 2m² et tombe enfants 25 €

Emplacement 50 ans : 100 € tombe de 2m² et tombe enfant 50 €

Un espace cinéraire « cave urne » est prévu dans le cimetière. La concession sera de 0.50m², le tarif sera délibéré prochainement

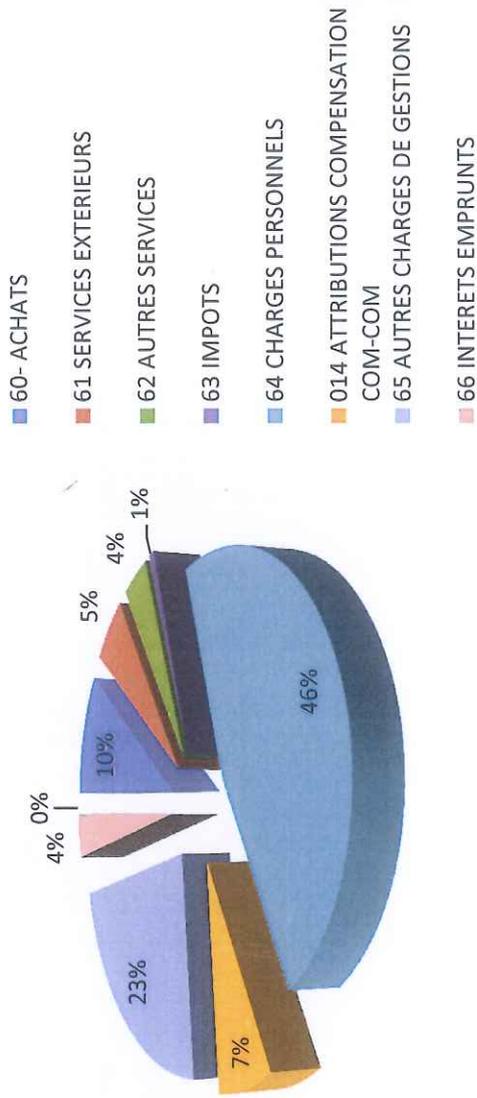


FONCTIONNEMENT

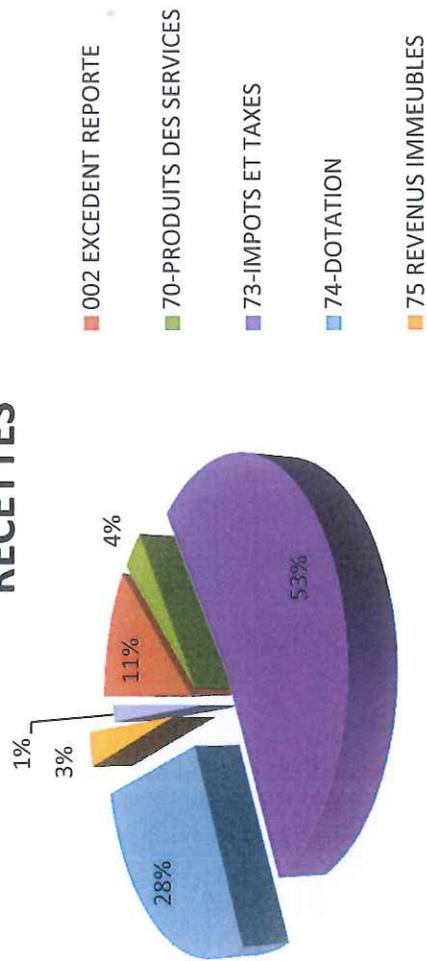
DEPENSES

60- ACHATS	11 409,38 €
61 SERVICES EXTERIEURS	6 416,28 €
62 AUTRES SERVICES	4 792,21 €
63 IMPOTS	929,00 €
64 CHARGES PERSONNELS	55 826,88 €
014 ATTRIBUTIONS COMPENSATION COM-COM	8 900,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTIONS	27 858,83 €
66 INTERETS EMPRUNTS	4 205,81 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30,00 €
TOTAL	120 368,39 €

DEPENSES



RECETTES



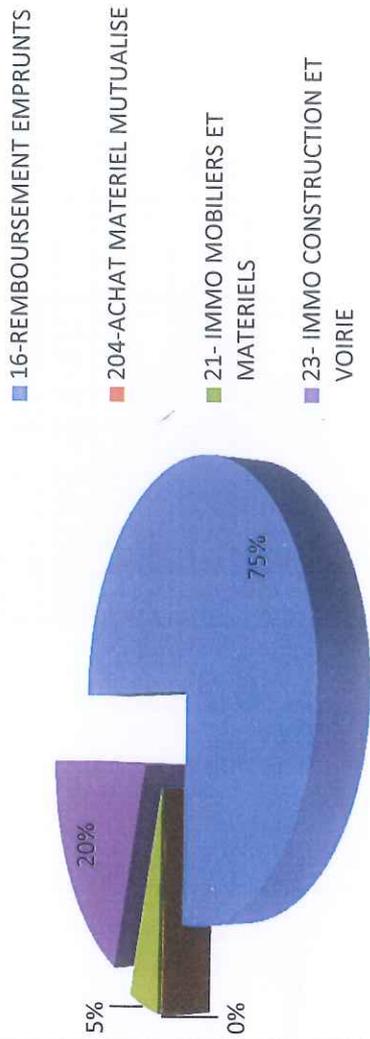
RECETTES

002 EXCEDENT REPORTE	15 946,55 €
70-PRODUITS DES SERVICE	5 045,28 €
73-IMPOTS ET TAXES	76 127,14 €
74-DOTATION	40 560,08 €
75 REVENUS IMMEUBLES	4 372,36 €
77-PRODUITS EXCEPTIONN	2 012,63 €
TOTAL	144 064,04 €

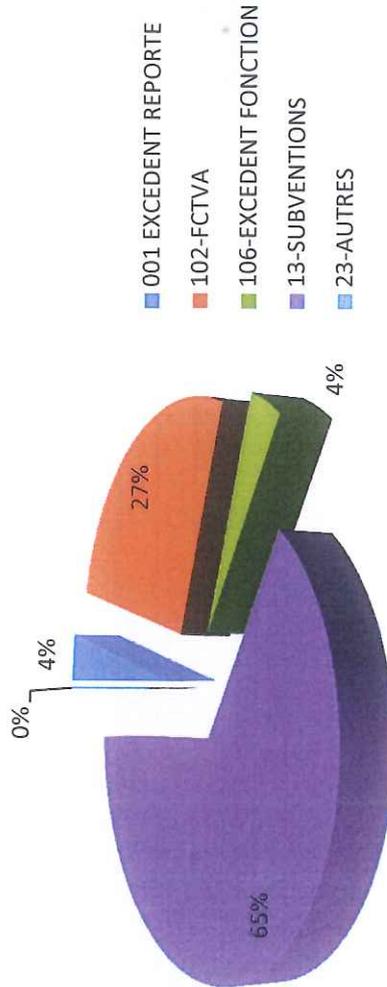
INVESTISSEMENT

DEPENSES	
16-REMBOURSEMENT EMPRUNTS	162 930,00 €
204-ACHAT MATERIEL MUTUALISE	343,42 €
21- IMMO MOBILIERS ET MATERIELS	9 693,00 €
23- IMMO CONSTRUCTION ET VOIRIE	43 524,16 €
TOTAL	216 490,58 €

DEPENSES



RECETTES



RECETTES	
001 EXCEDENT REPORTE	9 054,25 €
102-FCTVA	69 158,00 €
106-EXCEDENT FONCTION	10 000,00 €
13-SUBVENTIONS	166 336,03 €
23-AUTRES	420,00 €

DOCUMENTS OFFICIELS

EN MAIRIE DE VOTRE DOMICILE :

Autorisation de sortie de territoire

Recensement militaire : les jeunes gens garçon ou fille ayant atteint 16 ans doivent venir s'inscrire. A leur inscription un document est fourni et devra être gardé car il est demandé pour chaque examen.

Permis de construire et déclaration préalable

Extrait d'acte de naissance, mariage, décès sont à demander au lieu de naissance, l'acte de décès peut être demandé au lieu du décès ou au lieu du domicile

Inscription liste électorale avant le 7 février 2020 pour les élections du 15 et 22 mars 2020

Mairie de CRAON

Carte identité et passeport

Validité et coût de

- la carte d'identité : adulte 15 ans et enfant 10 ans gratuit sauf si perte 25 €
- passeport : - adulte 10 ans et enfant 5 ans , timbre fiscal 86 € adulte,
 - 42 € mineur de 15 à 18 ans
 - 17 € moins de 15 ans

Documents à fournir 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, un extrait d'acte de naissance, un justificatif d'identité avec photo

Prendre rendez vous à la mairie de Craon au **02-43-06-13-09** ou email etatcivil@ville-craon53.fr pour déposer ou retirer le titre d'identité lundi de 13h45-16h45 le mardi et jeudi de 8 h 45 – 11 h 45 le mercredi de 13 h 45 – 17 h30 le vendredi de 13 h45 -16 h 15 et le samedi de 9 h 15 – 11 h45

Pas d'accueil possible en dehors des créneaux

Préfecture

Démarche uniquement par internet pour la carte grise et permis de conduire

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

INFOS ET NUMEROS UTILES

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE CRAON 02-43-09-61-61

CIAS centre Intercommunale D'Action Sociale 02-43-09-09-65

Portage des Repas

Déchetterie : 02-43-06-08-69

Horaires : Lundi – mercredi – jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Mardi de 9 h à 12 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Relevé des ordures ménagères , le mardi matin

Semaine paire les bacs jaune

Semaine impaire les bacs marron



Antenne Solidarité : Assistante sociale : 02-43-09-17-80



Centre antipoison Angers : 02-41-48-21-21

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Gendarmerie de Craon : 02-43-06-17-20

Pharmacie de garde : 3237 ou 0825-12-03-04

Centre hospitalier 02-43-09-32-32

Services de la Poste : Levée du courrier Lundi au vendredi à 12h – samedi 9h

EDF dépannage : 0810333053 ou 09-69-32-18-82

France Télécom : 1013 pour signaler tout dérangement

Opposition carte bancaire : 0892705705

Opposition chéquier : 0892683208

; **Téléphone portable volé :**

SFR :1023

Orange : 0 800 100 740

Bouygues télécom : 0 800 29 10 00



Le Comité des fêtes

2019

le 10 mars : le repas des aînés



Mois de juin : élection du nouveau bureau



- * Président: ROUSSEAU Rudy
- * 1er Vice-président : BARDOUL Philippe
- * 2ème Vice-président : CHAINEAU Yannick
- * Trésorier : CHAINEAU Cyril
- * Trésorier adjoint : LEMOINE Ludovic
- * Secrétaire : HOUSSIN Jean Christophe

Le 12 août : 51ème course cycliste organisée par le comité des fêtes et l'UC SUD 53, suivi d'un repas champêtre.

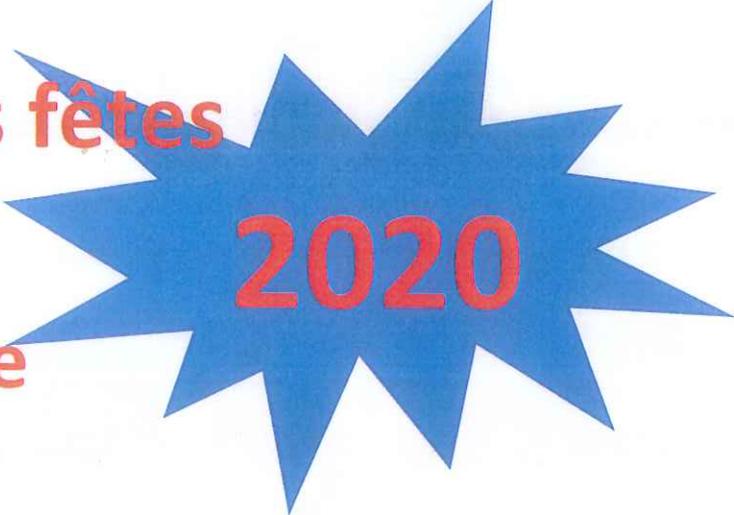


Une belle journée, rendez-vous en 2020



Comme tous les ans, début décembre,
début décembre, installation des lumières de Noël

Comité des fêtes



2020

Programme

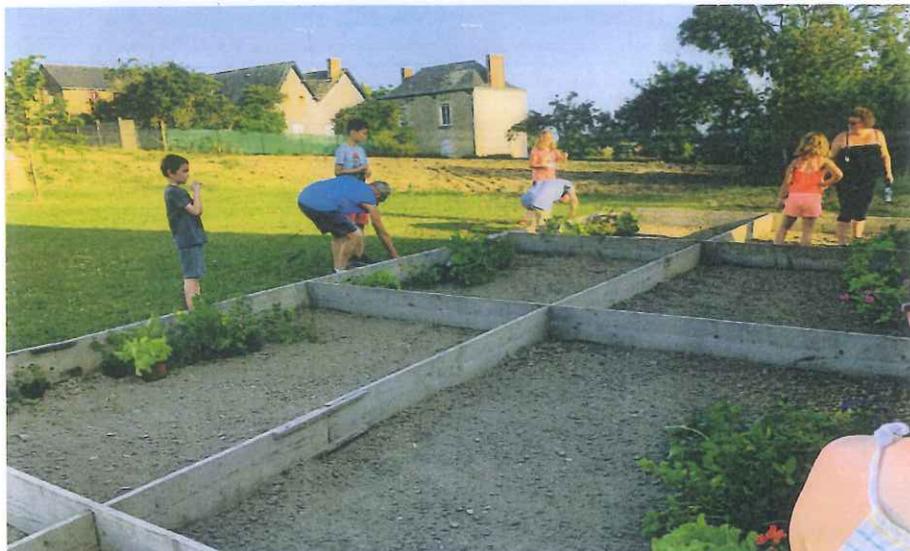
- * le 13 février : aura lieu l'assemblée générale
- * le 23 février : Course des huit clochers
départ et arrivée à Cossé le Vivien
2 passages sur la commune - vers 15h15 - 16h15
- * le 1er mars : le repas des aînés
- * le 9 août : Assemblée communale avec une course cycliste, toujours
organiser par l'UC SUD 53
- * le 16, 17 et 18 octobre : le concours de belote

Le comité des fêtes remercie la municipalité pour la subvention qui nous est versée, ainsi que le prêt de la salle, sans oublier tous les bénévoles et les sponsors qui contribuent au bon déroulement des manifestations.

Le Bureau vous souhaite une belle et heureuse année 2020

Au "jardin des petites mains"

En 2019, 9 parcelles ont été cultivé par des petits jardiniers.



Chloé
Gabin
Margot
Timéo
Capucine
Baptiste
Maëva
Lisa
Nathanaëlle



Suite au passage d'un jury professionnel du 29 août, le résultat se tient à quelques points les uns des autres et en plus une belle récolte, sans maladie pour les plantes. Pour l'année 2020, l'opération sera reconduite.

**Toujours avec la très grande générosité
de Monsieur et Madame Béasse
Horticulteur à Méral, nous les remercions vivement**

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

2019

PAQUES : Les enfants ont préparé leur panier avant d'aller à la chasse, mais cette année le temps n'était pas de la partie, nous avons distribué les œufs dans les paniers.

L'association a organisé pour la troisième année, le tournoi de tennis avec une nouveauté 2 groupes, débutants et chevronnés ainsi qu'un groupe féminin, le tournoi à commencer en avril et terminé début juillet.



Une moyenne de 40 participants pour cette 3eme année.

Cette année les finales débutants et chevronnés se sont fait le jour du pique-nique qui clôturait le tournoi.

La finale féminine s'était déroulée fin juin.

Un après-midi, tennis a aussi été organisé pour les enfants qui s'est terminé par un goûter.



L'association poursuit la marche, en été, le soir départ à 20 h, 1 fois par semaine, et en hiver le samedi matin départ à 10 h 30 place de l'église.

Le 7 septembre un repas « les fouées » a eu lieu dans la bonne ambiance avec une chorégraphie emmenée par les enfants des membres du bureau, tout au long





de la soirée les personnes ont pu danser sur cette choré.



Soirée conviviale et familiale

Le 2 novembre des petits monstres ont fait du porte à porte dans le bourg. Nous remercions les participants qui ont ouverts à nos enfants pour des friandises ou un sort.



Le 7 décembre, les enfants se sont installés et ont écouté la lecture de contes de Noël fait par Nathalie en présence des parents et des aînés, avant l'arrivée du père Noël qui leur a distribué un cadeau et des sucreries. Après la distribution, des crêpes et des gaufres ont été ouvertes avec chocolat chaud et café.



Merci au conseil pour l'aide apportée avec la subvention.

2020

Nous commencerons avec pâques

Tournoi de tennis

Pique nique

Nous continuons la marche

}, Halloween en octobre

}, Et Noël en décembre

Tarifs :

Carte annuelle : commune 10 €

Hors commune 12 €

Moins de 16 ans : 6 €

Au ticket 1.5 € /personne



Le Carré d'As à fêté ses 20 Ans

L'association à été fondé en décembre 1999
Et son ouverture officielle à eu lieu le 04 Mars 2000

Pour fêter cette occasion, n'oubliez pas la soirée Karaoké du 25 Janvier 2020

Après 20 ans, le carré d'As est une association toujours active, et volontaire .

Nous sommes une association de 50 personnes bénévoles.

Il est ouvert tous les dimanches matins de 10h30 à 13h00
vous serez toujours accueillis avec le sourire, que ce soit pour taper la discute, ou la belote ,
faire des jeux de société, emprunter un livre dans notre petite bibliothèque ou boire un petit
coup !!!

Vous êtes tous les bienvenus.

Nous avons créé cette année un petit espace jeux pour tous nos petits loulous.



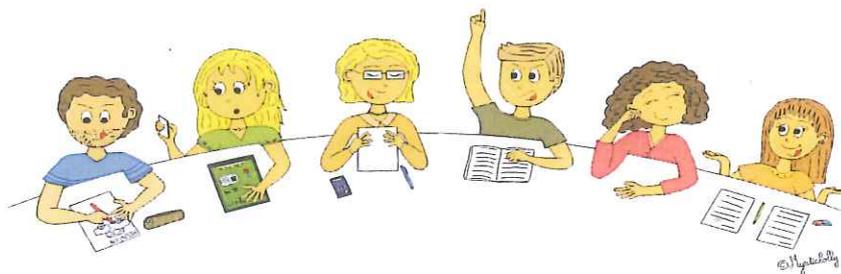
Le Carré d'As est disponible pour ouvrir ses portes pour diverses réunions et vin d'honneur.

Toute nouvelle personne souhaitant nous rejoindre pour tenir une permanence sera la bienvenue.
Alors n'hésitez plus, venez, l'équipe est vraiment sympathique.

En remerciement de ce bénévolat, l'association offrira son **repas traditionnel en 2020.**
Comme toutes les soirées à Denazé, la bonne ambiance est de rigueur.

L'Assemblée Générale ainsi que le renouvellement du planning se fera en Mars 2020.

Composition de l'équipe depuis mai 2018 :



Présidente : Florianne Lemoine

Vice Président : Guillaume Havard

Trésorière : Monique Cadot

Secrétaire : Alban Pelluau

Membres : Jérémy Chaineau, Odile Gohier et Gregory Martin.

Le Bureau vous souhaite à tous une très bonne année 2020 .

Club des aînés

Bureau :

Présidente : Monique CADOT

Vice présidente : Marie-Paule MENANT

Trésorier : Daniel ROUSSEAU

Secrétaire : Roger HOUSSIN

Membres : Yvette BOISSEAU, Thérèse COLLET, Marie-Ange TRETON

Nos activités en 2019

Tous les jeudis , belote et la boule dès que le temps le permet

Assemblée générale a eu lieu le 17 janvier avec l'élection du bureau suivi du repas au grenier à popotte , une journée très conviviale.

Notre concours de belote qui a eu lieu le 15-16-17 février, un véritable succès

Le voyage du club avec la chapelle a eu lieu le 4 juin à la FERTÉ BERNARD (Venise de l'Ouest)



Le 27 juin,
Anniversaire des
80 ans de
Solange HOUSSIN
et
Auguste BRUCHET



Le 4 septembre une journée à la Rincerie avec tout le canton , une journée très forte en émotion 9 participants pour la commune

La bûche de Noël avec le club de la Chapelle Craonnaise a été faite le 19 Décembre sur la commune

Prévisions de 2020

Le 30 janvier assemblée générale

Le 14-15-16 février concours de belote

Dispositif " Argent de poche"

Un dispositif en direction des jeunes de 16 à 18 ans, du territoire, vers une première démarche professionnelle, par la mise en place de petits chantiers à vocation civique, dans le but de participer à l'entretien et d'améliorer le cadre de vie

2019, était la 6ème année de la mise en place du dispositif

3 jeunes de la commune ont participé à l'opération "argent de poche"



Mathéo Gelu - Sophie Bardoul et Brice Treton, un jour de désherbage

Les travaux :

- Dans la salle des fêtes : nettoyage du parquet
- Du désherbage et de la peinture au poste de relevage
- Aide à la préparation pour l'inauguration de la Maison Communale, ainsi que de faire le service le jour de l'inauguration et le rangement après.
- Le grand nettoyage annuel de l'église en compagnie des bénévoles du Club des Aînés.
- Un après-midi jeux avec les parents présents et le goûter avec le club des aînés.

*** Dominique Bouin, a encadré tous les travaux.

Quelques règles : ponctualité - acceptation de travaux salissants - interdiction de l'usage du téléphone pendant le chantier - politesse avec l'entourage etc...

Sanctions entraînées par le non-respect du contrat :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif - non indemnisation du chantier

Ils ont travaillé chacun 21 heures à 5 € de l'heure.

Les amis réunis

Cette mutuelle a été créée le 15 juin 1977 par Auguste BRUCHET

L'association n'a pas pour but d'être une assurance, ni de remplacer l'aide apportée par la famille ou les voisins, mais de compléter cette aide dans les situations difficiles (maladies, accidents, décès).

Aujourd'hui, la mutuelle compte 7 adhérents répartis en un seul groupe, pour l'année 2019, il n'y a eu aucune intervention.

Composition du bureau :

Président : Pierre Yves TRETON

Vice-Président : Loïc GERBOIN

Secrétaire : René CADOT

Trésorière : Catherine LANDAIS

Groupement de protection des cultures



Activités en 2018/2019

En piègeage : de nombreux ragondins

En battue : 3 blaireaux

Achat d'un cage à corbeaux



Le bureau remercie la municipalité pour la subvention accordée ainsi que les propriétaires et agriculteurs qui lui permettent de mener à bien les activités de régulation.

Lutte contre les ragondins et rats musqués:

Les personnes intéressées peuvent demander des boîtes au responsable communal: Jérôme BUHIGNÉ. Tél. 06 77 45 56 14

Prochain concours de belote le 18 et 19 janvier 2020

La Fédération Régionale des Chasseurs des Pays-de-la-Loire est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2020

ACTUALITES REGIONALES :

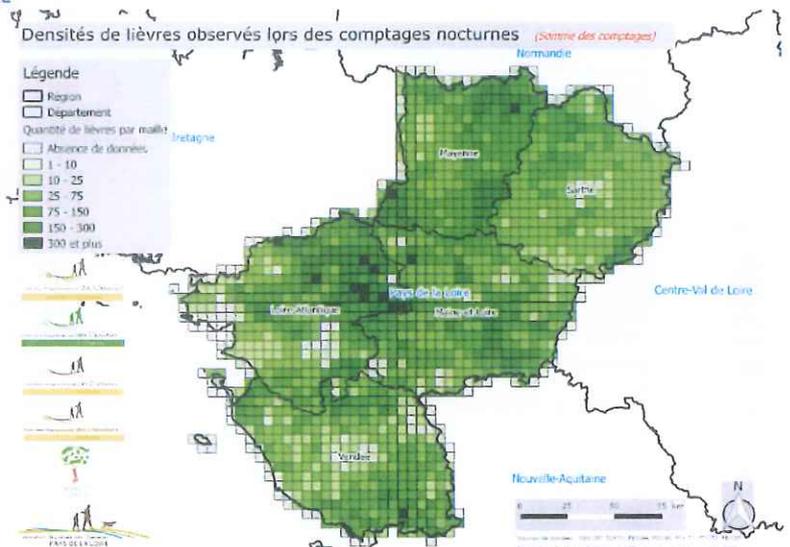


Partenariat Conseil Régional-Fédérations des Chasseurs :

Dans le cadre du partenariat 2019-2021, un nouvel axe de travail a permis de valoriser les suivis techniques réalisés dans les départements par les chasseurs et de construire ainsi une base de données biodiversité issue du monde cynégétique.

Ainsi en 2019, on comptabilise :

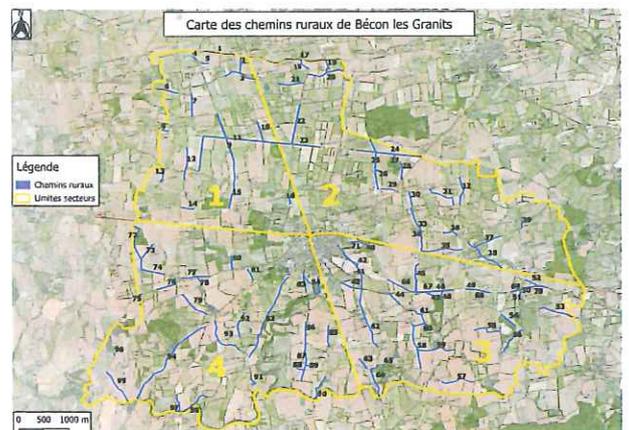
1246 circuits de comptages parcourus
35 840 km parcourus
40 techniciens et 6882 bénévoles mobilisés
4937 h consacrées au suivi de la faune sauvage
 Pour l'espèce **Lièvre** : **112 526 observations** (carte ci contre)



Un travail qui viendra alimenter les différentes plateformes régionales sur la connaissance naturaliste en Pays-de-la-Loire.

BOCAGE ET CHEMINS RURAUX :

En partenariat avec le Comité Régional de la Randonnée pédestre des Pays de la Loire, la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire mène un projet d'inventaire des chemins ruraux sur 2 communes des Pays de la Loire, Bécon les Granits (49) et Beaulieu sous La Roche (85). Grâce à des groupes de travail communaux regroupant les usagers de la nature, une méthodologie a été établie dans le but de fournir aux communes un état des lieux et des préconisations de gestion du réseau de chemins ruraux et du bocage associé. Cet outil d'aide à la décision pourra permettre aux communes de mener une gestion précise de ceux-ci selon différents enjeux (biodiversité, loisir...). Un travail qui se poursuivra sur de nouvelles communes en 2020.



ACTUALITES DEPARTEMENTALES :

« Les chasseurs ont du cœur » : La chasse, une passion du partage

Cette année encore, la Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe a renouvelé l'opération « Les chasseurs ont du cœur. » Près de 130 kg de gibier ont été offerts à la Banque alimentaire. Avant les fêtes de fin d'année, les chasseurs de la Sarthe offrent leur venaison à la banque alimentaire. Conditionné sous forme de portions, le gibier a été remis à la Banque alimentaire. Sept sangliers, un cerf et un chevreuil ont été collectés. En partenariat avec les établissements Vincent, Julien Lamy (boucher) et la banque alimentaire, la venaison ainsi distribuée est une viande de qualité dûment contrôlée et labellisée « Gibiers de chasse-Chasseurs de France ». Le Président de la Banque Alimentaire, Christian Lacoste a bien évidemment remercié le Président de la Fédération départementale des Chasseurs, Henri-Jacques de Caumont la Force, ainsi que tous ceux qui se sont impliqués pour offrir cette venaison de premier choix.

Grande soirée barbecue - pique-nique

au terrain de tennis

Le 26 juin 2020 à partir de 20h00

Apportez votre pique-nique, vos grillades et venez en famille, invitez vos voisins et vos amis, même hors de la commune.



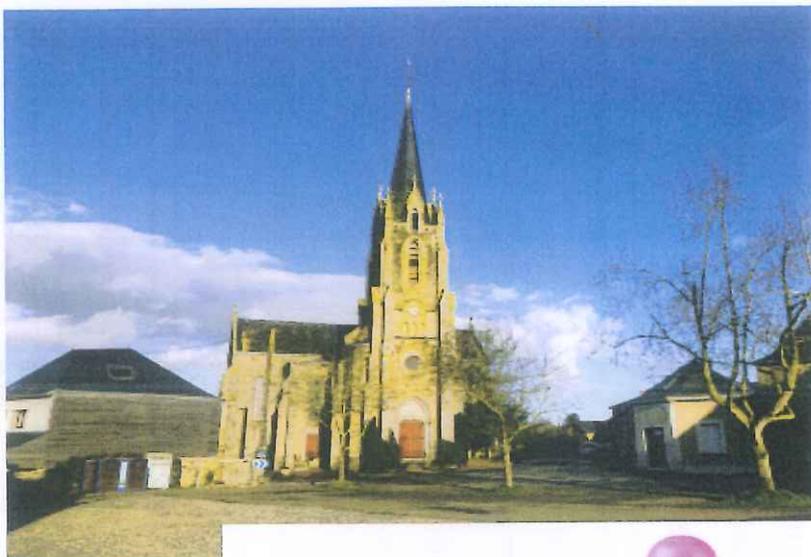
photos 2019

2ème année qu'un grand guitariste et chanteur anime notre soirée.

**Ambiance
familiale assurée.**

Calendrier des messes 2020 - 19 h

Bouchamps	Ballots	Chérancé	Mée	Athée
* 29 février * 20 juin * 5 septembre * 5 décembre	* 22 février * 28 mars * 8 août * 31 octobre * 12 décembre	* 1er février * 9 mai * 18 juillet * 3 octobre	* 11 janvier * 18 avril * 27 juin * 12 septembre	* 4 avril * 23 mai * vend.14 août * 7 novembre
La Selle Craonnaise	Livré la Touche	Pommerieux	St Quentin les Anges	Denazé
* 25 janvier * 7 mars * 2 mai * 11 juillet * 19 septembre	* 14 mars * 6 juin * 22 août * 14 novembre	* 15 février * mer. 20 mai * 1er août * 24 octobre * 19 décembre	* 4 janvier * 21 mars * 13 juin * 29 août * 21 novembre	* 18 janvier * 25 avril * 4 juillet * 26 septembre
Niaflès - * 8 février - 16 mai - 25 juillet - 17 octobre - 26 décembre				
Craon tous les dimanches à 10h 30	* mer.cendres - 26 février - 20h * jeudi saint - 9 avril - 20h * vendredi saint - 10 avril - 20h * veillée Pâques - 11 avril - 20h * samedi - 15 août - 10h30 * samedi 10 octobre * veillée Noël 24 déc/ 25 décembre			



à l'église le mercredi 1er juillet 2020
rendez-vous à 14 h

N'apportez que vos chiffons,
les produits seront fournis.

N° 50

Circuit de Denazé

• 29 % de Chemins Verts •

• Distance : 8,6 km •

• Durée : 2 h 30 •



Musée de la Forge - Lavoir

CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

- 1 Devant l'église, prendre la rue à gauche en direction du musée de la Forge. Devant le musée, entrée dans la cour et poursuivre derrière les bâtiments à gauche le long d'un sentier qui longe le ruisseau. Arrivé au passage sur le ruisseau, prendre à droite vers l'aire engazonnée et le court de tennis et contourner le loisement en prenant un chemin à droite sur 300 m.
- 2 On débouche alors sur une route goudronnée (D 206). Tourner à gauche puis à droite à la première intersection (avant le cimetière, panneau D 128 Craon 6 km).
- 3 S'engager sur la D 128 et continuer tout droit pendant environ 950 m puis tourner à droite sur la C 7 en direction d'Athée après le lieu-dit Le Verger
- 4 Parcourir environ 920 m sur cette route. on arrive alors à un croisement avec la Voie Verte Laval-Renazé (panneaux bleus)..
- 5 Tourner à gauche pour emprunter la voie verte pendant 1,3 km et tourner à gauche à la troisième intersection.
- 6 On s'engage alors sur une petite route goudronnée qu'on suit pendant 465 m. jusqu'à une première intersection sur la gauche.
- 7 Tourner à gauche sur une petite route goudronnée et continuer tout droit sur celle-ci pendant environ 1,4 km. On arrive alors à un croisement avec une petite route goudronnée et, en face légèrement à droite part un chemin herbé bordé d'arbres.
- 8 S'engager sur ce chemin et le suivre pendant environ 800 m pour déboucher sur un croisement avec une route goudronnée.
- 9 Tourner à gauche sur cette route et continuer tout droit pendant 1,2 km. On arrive alors à un croisement avec une autre route goudronnée.
- 10 Tourner à droite et continuer tout droit pendant environ 1 km pour rejoindre le bourg de Denazé et l'église.



Sentier bordé d'arbres



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Commune de DENAZÉ
2, Route de la Chapelle
53400 DENAZÉ

Tél. 02 43 98 59 21 - Fax 02 77 41 02 73
mail : denaze@wanadoo.fr



LA MAYENNE
Le Département

Fibre

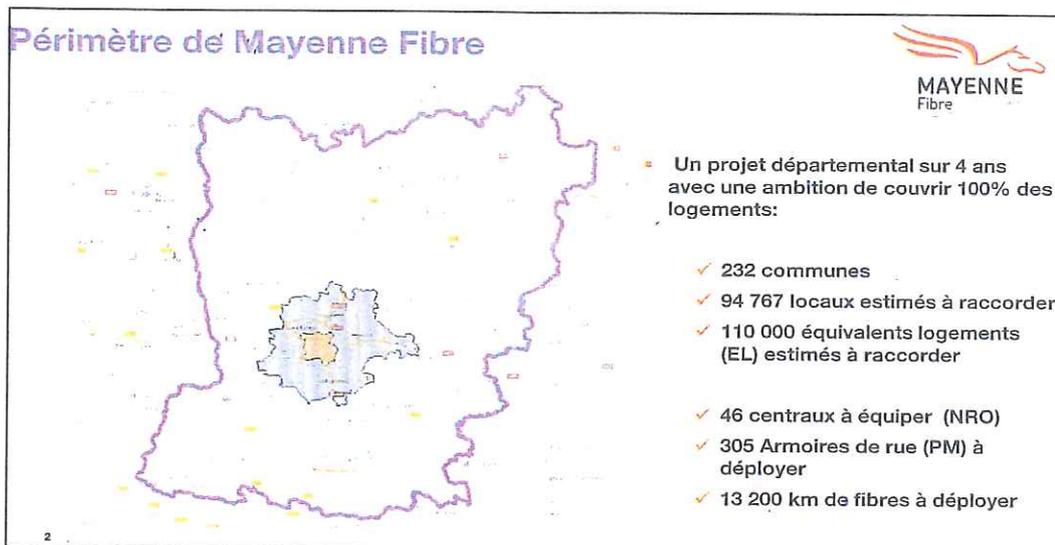


Mesdames, Messieurs,

La fibre arrive ! c'est pourquoi il est demandé dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur notre commune et pour ne pas retarder les travaux, je vous saurais gré, par la présente de bien vouloir élaguer vos arbres le long de vos parcelles afin de dégager les lignes de réseaux de communications conformément à l'article L.51 du code des postes et communications électroniques.

Je vous remercie par avance et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Odile GOHIER



Infos :



sur l'élagage



sur le nouvel adressage qu'il faudra réaliser pour la fin de l'année.

La fibre optique arrive sur votre commune : L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

Qui doit élaguer ?

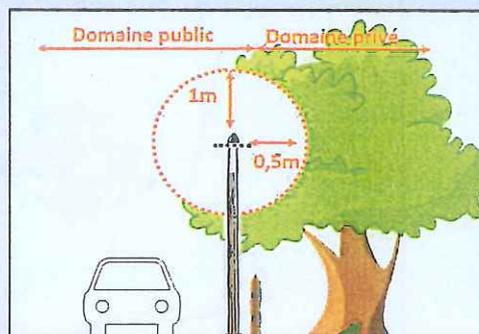
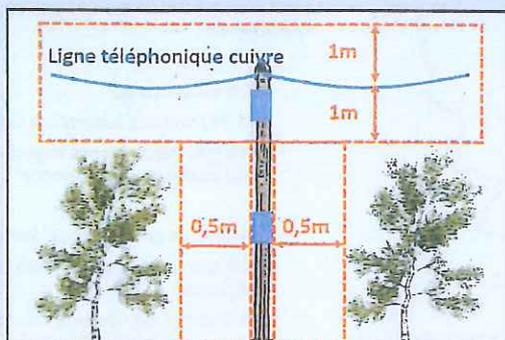
La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



Où se renseigner ?

- Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie
- Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>
- Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : uip.elagage53@orange.com
- Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élagage : contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : gat.oe@orange.com)





NOTE D'INFORMATION AUX PROPRIETAIRES
ET EXPLOITANTS

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE
(CURAGE/BUSAGE/GRAVILLONNAGE)

Dans le cadre du programme de travaux de voiries 2020, la communauté de communes du Pays de Craon réalisera sur la voirie dont votre propriété /votre exploitation est riveraine des travaux de curage de fossés et/ou de gravillonnage de la chaussée.

Les travaux de curages des fossés font intervenir une pelle mécanique et les travaux de gravillonnages des bennes élévatrices.

A ce titre, les haies privées bordant la voirie communale doivent être élaguées (au moins à hauteur des fils téléphoniques) pour permettre la réalisation des travaux.

Dans le cadre des travaux de curage de fossés:

- Si vous êtes intéressé pour récupérer de la terre, merci de vous faire connaître auprès de la mairie concernée.
- Si vous êtes propriétaire et/ou exploitant de parcelles desservies par des entrées charretières : si le busage de l'entrée est inférieur à un diamètre 300 mm, s'il est écrasé, bouché ou s'il bloque l'écoulement des eaux du fossé, le busage sera relevé par l'entreprise. La communauté de communes prend en charge les frais de pose d'un nouveau busage à condition que le nouveau tuyau soit présent sur place lors du passage de la pelle mécanique.
- Si vous êtes propriétaire de tuyau d'irrigation ou d'eau passant dans les fossés ou traversant la route, merci de positionner des jalons peints pour indiquer l'emplacement des tuyaux afin que le chauffeur de la pelle mécanique soit prévenu.
- Si les arbres bordant la voirie n'ont pas été élagués avant le démarrage des travaux (mars 2020) et empêchent l'intervention de la pelle mécanique, les travaux d'élagage peuvent être réalisés d'office au frais du propriétaire et/ou exploitant en application de l'Article D161-24 du code rural

(Créé par Décret n°2005-368 du 19 avril 2005 - art. 5 (V) JORF 22 avril 2005 :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.)

Dans le cadre des travaux de gravillonnage de la chaussée, la communauté de communes réalise les travaux jusqu'à la limite du domaine communal repéré sur le cadastre (ATTENTION : cette limite n'est pas toujours aux premiers bâtiments de la propriété).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la communauté de communes du Pays de Craon (Contact : Charlotte REBULARD-LUZU au 02 43 09 61 61).

Le Maire

Mr Jean-Marc FOUCHER,
Vice-Président



Le Syndicat du bassin de l'Oudon : de la planification à l'action

Le Syndicat du bassin de l'Oudon agit de manière coordonnée à l'échelle du bassin versant de l'Oudon pour l'aménagement et la gestion des eaux. Il intervient dans 3 domaines principaux :

- La restauration et l'entretien des cours d'eau et annexes (zones humides, mares,...),
- L'amélioration de la qualité de l'eau des rivières et des nappes souterraines,
- La gestion quantitative de la ressource en eau et la lutte contre les inondations.

Son intervention est encadrée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), outil de planification à l'échelle du territoire de l'eau (hydrographique). Il est élaboré par les usagers de l'eau, les élus et les services de l'Etat réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Le schéma ci-dessous illustre quelques interventions récentes du Syndicat. Pour en savoir plus, visitez le site Internet www.bvoudon.fr et abonnez-vous à notre newsletter (6 à 8 numéros/an).



Animations auprès des jeunes à Méral, Renazé, Challain la Potherie et Chazé sur Argos



Abattage de peupliers d'Italie à Montjean



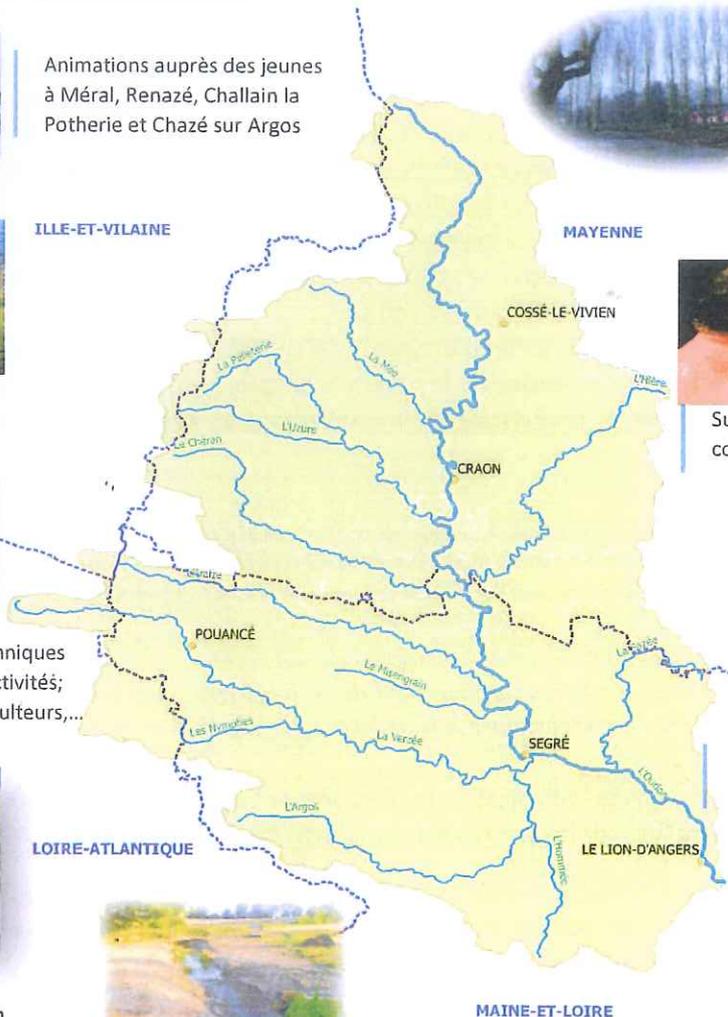
Reméandrage de la Mée et plantations à Livré la Touche



Organisation de journées techniques pour les élus, agents de collectivités, vendeurs en jardinerias, agriculteurs,...



Restauration du lit mineur – affluent de la Verzée à Soudan



Restauration de l'Argos à Challain la Potherie



Suivi de 13 mares communales – ici à Peuton



Restauration de la continuité écologique sur la Sazée à Louvaines



Site de stockage de la Gauteraie à Brain sur Longuenée : rejointement des murs du perthuis

Le Syndicat intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Oudon. contact@bvoudon.fr ; 02 41 92 52 84 ; www.bvoudon.fr

Ses membres sont : Les communautés de communes de : Anjou Bleu Communauté, Châteaubriant-Derval, Pays de Craon, Vallées du Haut Anjou, la Roche aux Fées ; Les communautés d'agglomération de Laval et de Vitré ; La commune de Peuton ; Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du centre ouest Mayennais

HORAIRES D'OUVERTURES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BALLOTS ZA route de Craon 02 43 06 62 40		13h30 - 17h30		9h00 - 12h00		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
COSSÉ-LE-VIVIEN ZA des platanes 02 43 64 31 69	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
CRAON Chemin des Cartentes 02 43 06 08 69	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
CUILLE Route de St-Prix 02 43 70 45 02		13h45 - 17h30				9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
RENAZE Chemin de la Malvalière 02 43 70 75 02			9h00 - 12h00 13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
ST-AIGNAN-SUR-ROE ZA des Charnières 02 43 06 79 60				13h30 - 17h30		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
QUELAINES-ST-GAULT ZA de la Chesnaie 02 43 69 54 31	13h30 - 17h30		9h00 - 12h00			9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Nous vous rappelons que les déchetteries sont fermées les jours fériés.



05 SEPTEMBRE 2019

MSAP DU PAYS DE CRAON

Permanence de la Gendarmerie

La Gendarmerie Nationale met en place des permanences à la Msap de Craon à compter de septembre 2019.

Le 2ème mercredi après-midi du mois, de 14h à 17h, sans rendez-vous.

L'idée est de permettre aux habitants de poser des questions à un gendarme, dans un lieu neutre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Msap au 02.43.09.09.65



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



La campagne de déclaration des loyers pour les propriétaires bailleurs a commencé. La Msap peut aider à activer le compte sur internet.

**Sur rendez-vous au
02.43.09.09.65**



HORAIRES DE LA MSAP

L 9h-12h30 / 14h30-17h30

M 9h-12h30 / 13h30-17h30

Me 9h-12h30 / 13h30-17h30

J 9h-12h30 / 13h30-17h30

V 9h-12h30 / 13h30-17h30

**msap@cias.paysdecraon.fr
02.43.09.09.65**



Association
de Simplé-Denazé

L'accueil de loisirs organisé par Familles Rurales Simplé/ Denazé fonctionnait depuis des décennies. Malheureusement la baisse des effectifs, le changement des modes de garde et autres ont fait que celui-ci a fermé ses portes le 31 août 2019. La municipalité a pris le relais et un service a été mis en place pour emmener les enfants à l'accueil de Cossé le Vivien. Ce service fonctionne les mercredis et la deuxième semaine des petites vacances sauf Noël ainsi qu'en juillet et fin août. Une garderie est mise en place à la salle multi activités de Simplé le matin à partir de 7h15 pour un transfert par navette sur le site de Cossé le Vivien vers 8h45. Le soir cette même garderie fonctionne à partir de 17h30 jusqu'à 18h30 lorsque les enfants sont ramenés, toujours par navette, sur Simplé. Claire Touratier s'occupe de la garderie qui est maintenant gérée par la mairie et en général la navette est conduite par Elodie Daulay qui travaille maintenant à Cossé le Vivien. Les inscriptions se font sur le portail famille du CIAS.

L'association Familles Rurales Simplé/ Denazé vous propose 3 activités sportives le jeudi soir à la salle multi activités de Simplé.

Jean Charles Viot, originaire de Laigné, assure les cours avec beaucoup d'énergie et de passion.

Vous êtes libre de choisir le ou les cours qui vous font envie pour l'année. Un cours d'essai vous est proposé avant de vous engager :

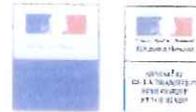
- 19h30 à 20h20 PILATE
- 20h25 à 21h10 LIA ou STEP
- 21h15 à 22h ENERGIE ou COMBAT (cardio et renforcement musculaire)

Le sport fait certainement partie de vos résolutions pour cette belle année qui commence, alors on vous attend avec vos baskets.

Pour plus de renseignements sur les cours proposés et leurs tarifs n'hésitez pas à joindre Virginie PEAN : 06 25 99 43 65

Les nouvelles règles de sécurité en vigueur

dès le 25/10/2019



> **Soyez prudent!**
Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.

Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs. N'utilisez pas votre téléphone.

Vous avez jusqu'au 1^{er} juillet 2020 pour équiper votre engin :
- de feux de position avant et arrière
- de dispositifs retro-réfléchissants
- d'un avertisseur sonore
- d'un système de freinage

> **Ne transportez pas de passager!**
Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel.

> Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.



En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, le port de casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.



Porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant, de nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante, même en agglomération.

> **Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.**

25

Pour pouvoir circuler sur la voie publique, votre engin doit être bridé à 25km/h.*



* Les EPDM doivent être bridés à 25km/h pour pouvoir emprunter la voie publique. Si ce n'est pas le cas, les propriétaires de ces véhicules doivent les faire régler à 25km/h. Ils sont invités à se renseigner sur la possibilité de les faire régler auprès de leur revendeur ou constructeur.

LORSQUE VOUS ÊTES SUR LA ROUTE...



* Vous n'avez pas le droit de conduire sur des EPDM sur les trottoirs. Ce droit vous revient à l'arrêt.



• Dans les agglomérations, vous devez toujours utiliser les pistes et voies dédiées (cyclovoies, boulevards, pistes, voies à sens unique) ou les trottoirs à l'arrêt, si nécessaire.



• En dehors des villes, vous devez utiliser les pistes dédiées et les voies cyclables. L'absence possible de présence de piste vous permet de faire vos passages à l'arrêt sur les trottoirs.

QUELLES SONT LES SANCTIONS PRÉVUES ?



Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager :
35 euros d'amende (2^{ème} classe)

Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin :
135 euros d'amende (1^{ère} classe)

Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h :
1800 euros d'amende (5^{ème} classe)

QUE PREVOIT LE DECRET ?

Le décret crée des dispositions nouvelles dans le code de la route. Il reconnaît les EDP comme une nouvelle catégorie d'engins et en définit le statut. Pour les EDP motorisés, il définit les règles de circulation et de stationnement, leurs caractéristiques techniques et précise les sanctions en cas de non respect de ces règles.

Par ailleurs, il permet aux usagers de déroger aux règles de circulation générales de ces nouveaux engins afin de s'adapter à la diversité des situations.



QUELLES SONT LES NOUVELLES REGLES A COMPTER DU 25/10/2019 ?

Les règles pour les EDP motorisés seront essentiellement les mêmes que celles applicables aujourd'hui aux vélos, avec certaines spécificités.



RÈGLES GÉNÉRALES

- Les utilisateurs d'EDP motorisés doivent **adopter un comportement prudent**, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants.
- La conduite d'un EDPM est **interdite à toute personne de moins de 12 ans**.
- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin. **L'usage est exclusivement personnel**.
- Il est **interdit de porter à l'oreille des écouteurs** ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.
- Les EDP motorisés étant des véhicules terrestres à moteur, **l'assurance est obligatoire pour les utilisateurs**. Les opérateurs de free floating doivent souscrire une assurance pour couvrir leurs usagers.

ÉQUIPEMENTS

- En agglomération ou sur les voies vertes et les pistes cyclables, **la port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé**.
- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, et même en agglomération, ils portent un **vêtement ou équipement rétro-réfléchissant** (par exemple un gilet ou brassard...)
- Pour pouvoir circuler sur la voie publique, **les engins doivent être bridés à 25km/h**.

VOIES DE CIRCULATION

- Les EDP motorisés sont **interdits de circuler sur le trottoir**. Sinon ils doivent être tenus à la main.
- En agglomération, ils ont **obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a**. À défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la **vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h**.
- Hors agglomération leur circulation est obligatoire sur les voies vertes et les pistes cyclables. L'autorité investie du pouvoir de police pourra à l'avenir autoriser à circuler sur certaines voies.
- Comme pour les vélos, **les EDP ont également la possibilité de se garer sur les trottoirs**. Leurs utilisateurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons et d'assurer leur sécurité.

SANCTIONS (applicable depuis le 25/10/2019)

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 35 euros d'amende (2^{ème} classe)
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4^{ème} classe)
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1500 euros d'amende (5^{ème} classe)

A compter du 1^{er} juillet 2020

- Les EDP doivent être équipés :
 - du bras de position avant et arrière
 - de dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptriques)
 - d'un système de freinage et d'un frein pour secours





Quelques mots du Président

Je tiens à remercier tout particulièrement Alexandre Julliot, pour son travail en tant que président jusqu'en juillet où j'ai pris sa suite. 2019 fut une année tout aussi INTENSE que 2018 : renouvellement du Projet Social, séjour interculturel en Estonie, lancement d'ateliers familles (atelier massage, cirque)...

Le nombre de familles adhérentes de la structure, 353 familles en 2018, et 15 associations montre au travers de cette participation importante et leur engagement, toute la cohérence du projet de la structure. Je souhaitais donc remercier toutes les personnes, collectivités, organismes, associations locales qui participent à leur façon à cette réussite.

Le président, Simon GENDRY

Focus sur l'année ! Après un véritable travail de réflexion porté par un groupe de 20 bénévoles, l'association a renouvelé son agrément Centre Social pour 4 années, avec pour orientations :

1. Favoriser le lien social (Favoriser l'échange, le faire ensemble, la mixité)
2. Agir pour mieux vivre sur son territoire (Être acteur et non consommateur)
3. Faciliter la rencontre et l'inter rencontre (Proposer/soutenir des actions délocalisées)

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité du premier, ET sera effectif sur la période 2019 -2022

Au programme :

CONTINUITE de l'accompagnement et l'animation des groupes auprès des jeunes du territoire,
DEVELOPPEMENT du projet Animation collectif famille,
ACCOMPAGNEMENT d'association locales, projet d'habitants

Sur le terrain
c'est des :

Renseignements et Horaires d'ouverture



Hors vacances scolaires
Mardi, jeudi, samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
Mercredi : 9h00-18h00
Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-18h00



Vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 13h45 à 18h00



Tel : 02 43 09 09 69 / 06 86 80 08 75
Ou par mail : equipe@lenullepartailleurs.fr
Site internet : www.lenullepartailleurs.fr



6 Rue de la Tour de Guët — 53400 Craon

Directeur



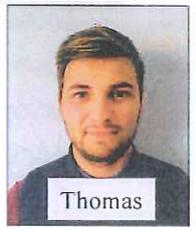
Cédric

Avec une équipe dynamique

Animateurs Jeunes



Adeline



Thomas

+ des vacataires, bénévoles, stagiaires ...

Animatrice Famille



Emilie

PROJETS ASSOS



PROJETS JEUNES

INCONTOURNABLE

Des ATELIERS annuels : Cirque, robotique, coupdepouce.net...



Des ANIMATIONS pendant chaque période de vacances avec un programme d'activités riches et variées : sorties, grands jeux, activités manuelles, stages... + les mercredis et samedis.

Un ACCOMPAGNEMENT adapté à tes projets : séjours, sorties, échange interculturel, vide grenier...

Un ACCOMPAGNEMENT des groupes et des foyers de jeunes des communes partenaires : structuration, animations...

Un local pour tous les jeunes à partir de 11 ans : Avec possibilité de manger sur place le mercredi (ouvert en non stop)



Un service de transport GRATUIT si problème de mobilité

Des actions de prévention au sein des collèges et MFR...

PROJETS HABITANTS

Nouveauté
Atelier COUTURE

J'y cours

Un accueil chaleureux vous sera assuré par notre équipe de salariés. Nous essaierons de répondre au mieux à vos questions, ou de vous accompagner dans vos projets... Vous pouvez aussi simplement venir pour lire la presse quotidienne ou boire un café, thé...

Des PC avec une connexion internet sont mis à votre disposition afin de faire des recherches ou réaliser des documents (affiche, CV...)



PROJETS FAMILLES

Nouveautés
Atelier MASSAGE
Atelier CIRQUE

INTERESSANT

Des SOIREES, des CONFERENCES, des TEMPS pour les parents abordant différentes thématiques.

Des ATELIERS Habilités parentales permettant de développer une méthode différente de communication avec ses enfants.

Des animations PARENTS / ENFANTS autour de la cuisine, du jeu..., des SORTIES familiales

Et depuis 2 ans un programme spécifique été



PRÊT DE Matériel

Mise à disposition de matériel aux associations locales : eco cup, tentes chapiteau, vidéo projecteur, percolateurs, maquillage... Renseignements auprès de la structure

ET un ACCOMPAGNEMENT

adapté pour les associations du territoire.
Cet accompagnement peut se traduire par : une aide technique, recherche de financement, une aide méthodologique : aide à la structuration de la vie associative, formation... C'est aussi un espace où l'on peut communiquer sur ces manifestations. N'hésitez pas à nous apporter affiches et tracts.

DES INTERVENTIONS A DOMICILE ADAPTEES A VOS BESOINS

Présente sur le Sud-Mayenne depuis 1987, Entr'Aide Services est une association de l'Economie Sociale et Solidaire spécialisée dans la mise à disposition de personnel. Elle assure la fonction d'employeur et gère l'ensemble des formalités administratives. S'adresser à Entr'Aide Services, c'est s'inscrire dans une démarche citoyenne sécurisée. Les domaines d'interventions sont les suivants :

SERVICES A LA PERSONNE :

Ménage : régulier, occasionnel, ou grand ménage après travaux

Repassage : entretien du linge, repassage

Entretien de jardin : taille, désherbage, sarclage, bêchage, tonte, plantations

Bricolage : montage d'une armoire, pose d'une tringle à rideau...

Garde d'enfant de + 3 ans

Classement, travail administratif



AUTRES INTERVENTIONS SANS DEDUCTION FISCALE :

Aide aux travaux de peinture, lessivage de mur, tranchée...

Aide au déménagement, déplacement d'objets encombrants...

Les Avantages :

- Tarifs compétitifs, pas de TVA
- Aucun frais de gestion
- Qualité de l'accompagnement
- Bonne connaissance des salariés
- Continuité du service

“ Etre déchargée de l'aspect administratif est un réel confort. (...) C'est très simple et vraiment pratique. ”

Mme Leroy Utilisatrice d'Entr'Aide Services



Nous nous déplaçons gratuitement pour venir vous rencontrer à votre domicile

Un simple appel au 02.43.70.43.60

simplifiez-vous la vie!

SIMPLICITE - SOUPLESSE - REACTIVITE - PROFESSIONNALISME - SOLIDARITE





L'association All'âges en Pays de Craon, a pour objectif de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile. En 2019, le théâtre interactif sur le thème de « Tous aidants », présenté à Craon, a regroupé près de 230 personnes venant de tout le territoire du Pays de Craon, signe des besoins dans ce domaine.

Diverses activités sont organisées :

- Séances de **gymnastique adaptée** animées par des moniteurs formés de l'association SIEL BLEU le mercredi tous les 15 jours alternativement à Craon et à Saint Aignan sur Roë. Coût : 3€ incluant un goûter après chaque séance.
- **Lectures et échanges autour de l'actualité**, le jeudi tous les 15 jours à Craon, à la médiathèque et à Ballots (ADMR). Coût : 1 € goûter inclus.
- « **Rencontres autour d'un café** ». Activité gratuite d'échanges avec les jeunes sur un sujet défini par les participants permettant aux diverses générations de se rencontrer, de créer des liens et de mieux se comprendre.
- Depuis 2018 des **rencontres avec les proches aidants, totalement gratuites**, ont lieu environ une fois par trimestre à la médiathèque de Craon de 14h30 à 17h00. Toute personne intéressée peut se renseigner en téléphonant au numéro indiqué ci-dessous.

Un rappel : le « **Guide des aidants** » réactualisé en 2019 est accessible sur le site du Pays de Craon, l'exemplaire papier est à votre disposition au 29 rue de la Libération à Craon.

Toutes ces activités peuvent être développées sur d'autres communes du territoire à condition que des bénévoles, localement, aident All'âges à les animer.

Chantal GODARD,

Présidente de l'association All'âges

Contacts : e.mail : chantal.godard2253@gmail.com - Tel. **06 32 11 06 11**.

Siège social : « Le 29 » rue de la Libération 53400 CRAON

ARTICLES BULLETINS COMMUNAUX 2019

SANTÉ

Des élus référents « santé » dans les 37 communes du Pays de Craon

Depuis 2018, un élu référent « santé » a été désigné dans chaque conseil municipal des 37 communes du Pays de Craon.

Proche des habitants, ils ont pour vocation de recueillir leurs besoins, leurs idées en matière de santé et de bien-être. « *Nous souhaitons connaître les problématiques que certains peuvent vivre au quotidien. Puis, nous les relayerons auprès du service santé de la Communauté de communes ou de l'association Relais santé-bien-être* » précise un élu référent. En effet, ces transmissions aident ensuite à cibler les thématiques prioritaires à travailler avec les partenaires. L'objectif est bien de favoriser le mieux-être de chacun. « *Nous sommes également un relais d'information.* » Les actions de prévention et de promotion à la santé menées sur le territoire tels que les conférences, les ateliers thématiques, les théâtres forum... sont mieux communiqués dans les communes auprès des habitants.

→ Vous avez des besoins ou des idées à transmettre en matière de prévention santé ? N'hésitez pas à contacter Mme/M (à compléter) au (n°tél) ou par mail à (adresse).



L'association relais santé bien-être, des habitants acteurs de la santé

Composée d'habitants du Pays de Craon, L'association a pour objectifs de **promouvoir le bien-être et de permettre à chacun d'être acteur de sa santé.**

Elle a pour missions la mise en place d'actions de prévention auprès du grand public, par exemple sur les thèmes de l'alimentation et de l'activité physique, et de créer du lien avec les professionnels de santé.

Elle est également un relais pour identifier les besoins des habitants. Pour cela, elle s'appuie sur les élus référents santé communaux.

→ Contact : Brigitte DALIBON, Jôël TRAINÉAU, Jean-Pierre BOUVET animation.sante@paysdecraon.fr
// 07 85 51 53 43



L'accueil et la confidentialité évaluées auprès des usagers du pôle santé par l'association Relais santé bien-être



Animation autour d'un vélo smoothie à la foire expo de Craon



L'Association du Service de Maintien A Domicile



L'ASMAD est une association qui gère un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile). A ce jour, ce service dispose d'une autorisation de **80 places** :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de 20 ans et plus présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Son objectif est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient **sur prescription médicale** ; les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale, sous forme d'un budget annuel versé au SSIAD.

Les soignants assurent des **soins d'hygiène et de confort, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins techniques et relationnels. Les infirmières du SSIAD évaluent les besoins.** La plupart des soins techniques infirmiers sont confiés aux infirmiers libéraux avec lesquels l'ASMAD a signé une convention.



Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur l'ensemble du Pays de Craon.

Pour les Personnes entre 20 et 60 ans, le SSIAD peut être amené à intervenir sur l'arrondissement de Château-Gontier.



EMSA

Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée d'Accompagnement (E.M.S.A.) dépendant du SSIAD de Château-Gontier, intervient sur le territoire du Pays de Craon près des personnes atteintes de troubles cognitifs à un stade précoce de la maladie afin de faciliter le maintien des activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes, proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner et lui proposer des aides.

SPASAD du Pays de Craon

En 2017, l'ADMR et l'ASMAD ont décidé de renforcer leur coopération dans le cadre de l'expérimentation d'un **SPASAD** (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Le SPASAD a pour mission d'accompagner et de suivre de manière intégrée les personnes requérant à la fois des prestations de soins et d'aide à domicile.

Ce projet est porté par **l'ASMAD du Pays de CRAON et la Fédération Départementale ADMR de la MAYENNE**, en lien avec les associations d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR de BALLOTS, COSSE LE VIVIEN, CRAON, CUILLE, MERAL, QUELAINES, RENAZE, SAINT AIGNAN SUR ROE.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.

ASMAD

70 Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33

✉ asmad53@wanadoo.fr



pour tous, toute la vie, partout

Des services à domicile pour tous !

Depuis 1957, l'association ADMR de CRAON et du Craonnais aide toute personne à bien vivre chez elle : célibataire ou famille, actif ou retraité, en pleine forme, malade ou handicapé.



Aide à la personne, maintien au domicile

Services adaptés aux personnes : âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation :

- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas, ...
- Accompagnement transport
- Accompagnement social

Ménage – Repassage

Ce service permet, à toute personne quelque soit son âge, qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères ou qui ne peut plus les effectuer seule, d'avoir un domicile toujours entretenu.



Garde d'enfants

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille. Les intervenants professionnels amènent ou vont chercher les enfants à l'école, les aident à faire leurs devoirs, préparent leurs repas, ...



Téléassistance

Le système de téléassistance proposé par l'ADMR vous permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié à un plateau d'écoute.

Un service à la carte pour rester chez soi en toute tranquillité 24heures/24 et 7jours/7.



Les petits travaux de jardinage et de bricolage

Vous avez besoin d'aide pour les menus travaux d'entretien, de réparations et de jardinage ? Nos intervenants professionnels peuvent bêcher, tondre la pelouse, repeindre ou tapisser de petites surfaces, poser une étagère, ...

N'hésitez pas à contacter l'ADMR de « CRAON et du Craonnais » au 02.43.06.06.60 ou par l'intermédiaire du référent de votre commune.

L'ADMR de CRAON et du Craonnais recrute des aides à domicile y compris pour toutes personnes qui recherchent un complément de revenus. N'hésitez pas d'en parler autour de vous.

Association ADMR de CRAON et du Craonnais
83 bis, rue de la Gare 53400 CRAON
02 43 06 06 06 60 - craon.admr53@wanadoo.fr - www.admr.org

